

CONSTRUCTION DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

Projet d'organisation des services académiques

Division de l'organisation scolaire

Mode d'organisation

Les périmètres des divisions de Caen et Rouen étant différents, seule la répartition des moyens T2 et HT2 est ici revue : tous les BOP seront uniques pour l'académie de Normandie.

Les autres attributions de la DPPM de Caen soit la Cellule financière d'aide et d'accompagnement et le pôle vie scolaire conservent leur organisation actuelle. Une évolution pourra être envisagée dans le cadre des travaux de convergence qui vont se poursuivre.

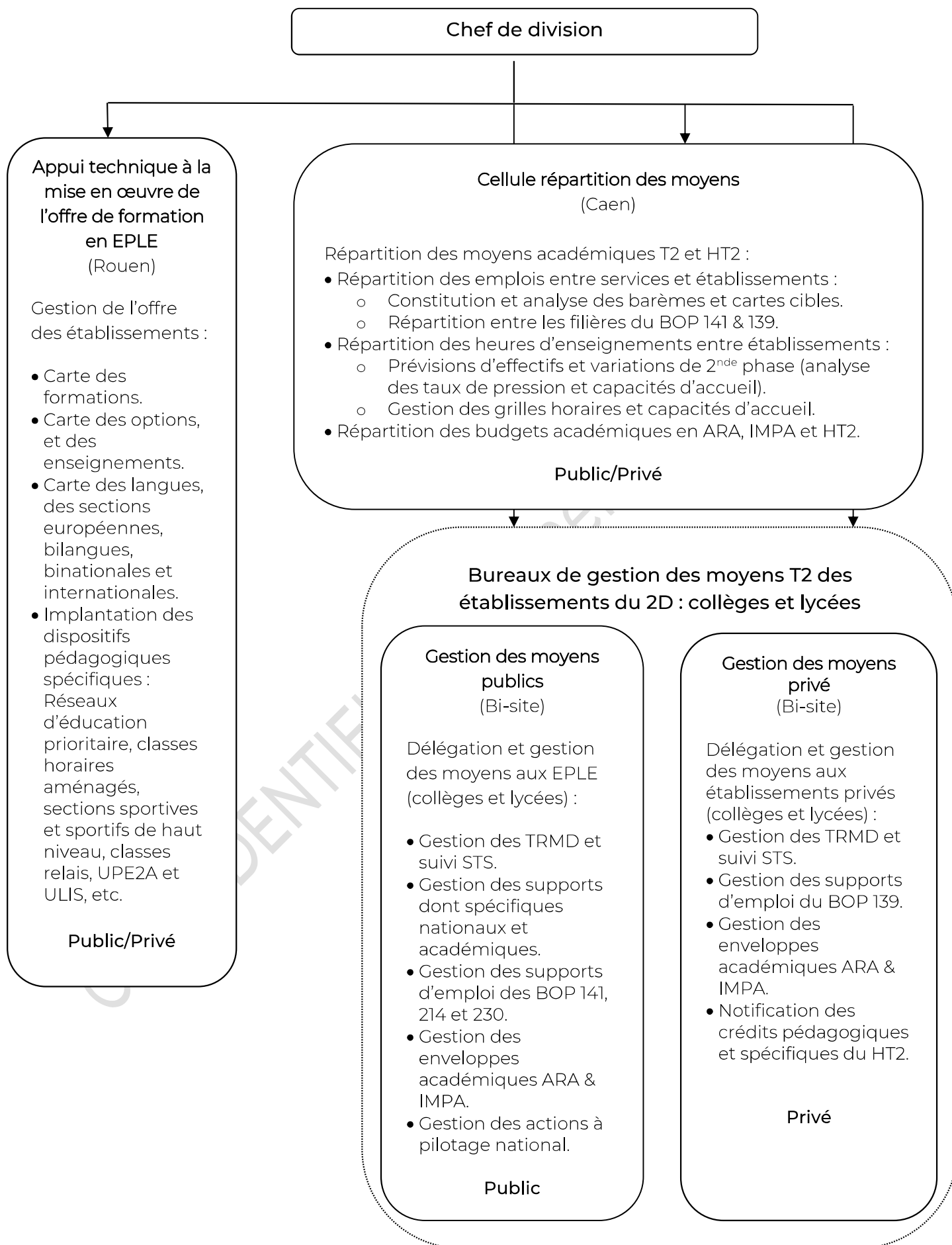
S'agissant de la gestion des moyens des établissements, deux activités seront gérées en monosite :

- L'une à Caen : La cellule globale et macro répartition des moyens.
- L'autre à Rouen : L'appui technique à la gestion et au suivi de l'offre de formation en EPLE.

La gestion des moyens lycées reste organisée en bi-site, à Caen et à Rouen à périmètre inchangé pour les gestionnaires et les établissements.

La gestion des moyens collèges reste du ressort des directions académiques dans un contexte de modalités de dotation harmonisées.

Le schéma ci-après matérialise cette organisation :



Pilotage

Un chef de division à Caen et son adjoint à Rouen.

Priorités de gouvernance

Dossiers réalisés en 2019 :

Une gestion unifiée des moyens T2 et HT2 liée à la mise en place d'un BOP 141 Normandie.

Priorités RS 2020 :

Travailler à une organisation unifiée de la gestion des autres dossiers portés par les DOS de Caen et Rouen.

CONFIDENTIEL - document de travail